



# COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 12 JUIN 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 12 JUIN 2015, à 20h30, sous la présidence de :

**Mr Patrick BOUILLON, Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES**

**Présents :** Patrick BOUILLON, Patrice DELORME, Victor-Emmanuel PACAUD, Catherine ZAMBELLI, Antoine-Pierre de GRAMMONT, Christophe GRIFFON, Joëlle LAMBOROT, Alix LECOMTE, Sylvie LHENRY, Fabrice PERRIER, Rémi ROCHAY

**Absents :** Fabrice PERRIER

**Procurations :** Fabrice PERRIER a donné procuration à Alix LECOMTE

**Secrétaire de Séance :** Alix LECOMTE (en complément de Marie-Anne GERBE, SdM présente)

**Date de Convocation :** LUNDI 02 JUIN 2015

Lecture est faite du Compte-Rendu de la réunion ordinaire du VENDREDI 10 AVRIL 2015.

Aucune remarque n'étant faite sur son contenu, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## 1-Répartition des Fonds issus du FPIC (Fond National de Péréquation de Ressources Intercommunales et Communes)

Le Maire informe que le montant FPIX reversé à la ComCom du Charolais est de 307 383 €.

La répartition du FPIC entre ECPI et Communes Membres est le suivant ECPI (ComCom) : 100 607 € / Communes : 206 776 €

Ballore	1 175 €	Marcilly	2 027 €	St-Bonnet-vv	3 814 €
Baron	6 815 €	Martigny	6 931 €	St-Bonnet-jx	11 850 €
Beaubery	7 354 €	Mornay	2 544 €	St-Julien	9 358 €
Champlecy	3 426 €	Oudry	6 726 €	St-Vincent	19 324 €
Changy	7 135 €	Ozolles	8 091 €	Suin	6 549 €
Charolles	38 214 €	Palinges	26 995 €	Vaudebarrier	5 361 €
Fontenay	759 €	Prizy	1 331 €	Vendennesse	10 743 €
Grandvaux	1 476 €	St-Aubin	7 945 €	Viry	4 383 €
Lugny	6 450 €			<b>TOTAL</b>	<b>206 776 €</b>

Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité ce Jeudi 11 Juin 2015 pour une modalité de répartition différente que celle de droit commun : il souhaite maintenir la totalité des fonds du FPIC au niveau de la ComCom pour permettre à celui-ci de financer des actions à destination des communes, notamment celles de mettre à disposition des communes la somme de 10€ par élève et par an pour financer le transports pour des sorties scolaires non récurrentes.

Le mode de répartition de droit commun prévoit le reversement de 6 450 € à la commune de Lugny-les-Charolles.

Pour valider la décision du Conseil Communautaire de laisser les parts communales au niveau de la ComCom, il faut que les CM votent tous pour ce mode de répartition à au moins 2/3 des voix.

Le débat s'instaure et la majorité du CM souhaite opter pour la répartition de droit commun, celle qui permet le reversement de 6 450 € en recettes de fonctionnement sur le budget de la commune.

Le CM après en avoir délibéré, rejette la proposition de répartition libre souhaitée par la ComCom

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M06-12-DELIB-01	1	10	0	<b>Rejetée</b>

## 2- Transport Scolaire des Elèves du RPI de St-Julien-de-Civry pour la Piscine de Charolles

Le Maire informe que la nouvelle ComCom du Charolais, issue de la fusion de celle de Charolles, de Palinges et de Saint-Bonnet-de-Joux, ne prend plus en compte la subvention du transport récurrent des élèves du RPI de St-Julien pour les sorties de la piscine à Charolles.

Il rappelle par ailleurs que depuis l'année dernière aussi, la commune de Charolles a décidé de percevoir un droit d'entrée à la piscine de Charolles pour les enfants qui n'habitent pas Charolles. Le CM avait alors décidé de prendre en compte les frais d'accès à la piscine.

LE Maire sollicité donc le CM pour prendre en compte les frais de transports au même titre que les frais d'entrée pour la piscine, afin de ne pas priver les enfants du Cours Élémentaire et Moyen de ce premier contact récurrent avec l'eau.

Il précise en outre que la délibération précédente permet de bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de plus de 6 000 €, non prévue en recettes au budget primitif, qui permettra de financer facilement ce surcout évalué à 1000 €.

Le CM après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M06-12-DELIB-02	11	0	0	<b>Adoptée</b>

### 3- Contrat de Travail pour Remplacement Congés Maternité de Amandine BONIN

Le Maire informe que Amandine BONIN, Assistante Scolaire en Classe Maternelle est en arrêt maladie depuis le Samedi 16 Mai, en avance d'un bon mois par rapport aux dates de ce congés maternité légal.

En conséquence, il a procédé à l'ouverture d'un poste temporaire au tableau des effectifs pour permettre l'embauche d'une personne en remplacement. Madame Mireille LAGRUE a été recrutée pour effectuer le remplacement de Mademoiselle Amandine BONIN entre le Mardi 19 Mai 2015 et le Vendredi 10 Juillet 2015.

Pour l'exécution du présent contrat, Madame LAGRUE Mireille reçoit une rémunération sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321, d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2ème classe, Catégorie C, Echelle 3 et Echelon 1.

Madame LAGRUE Mireille est recrutée sur un emploi à temps non complet soit 16/35èmes.

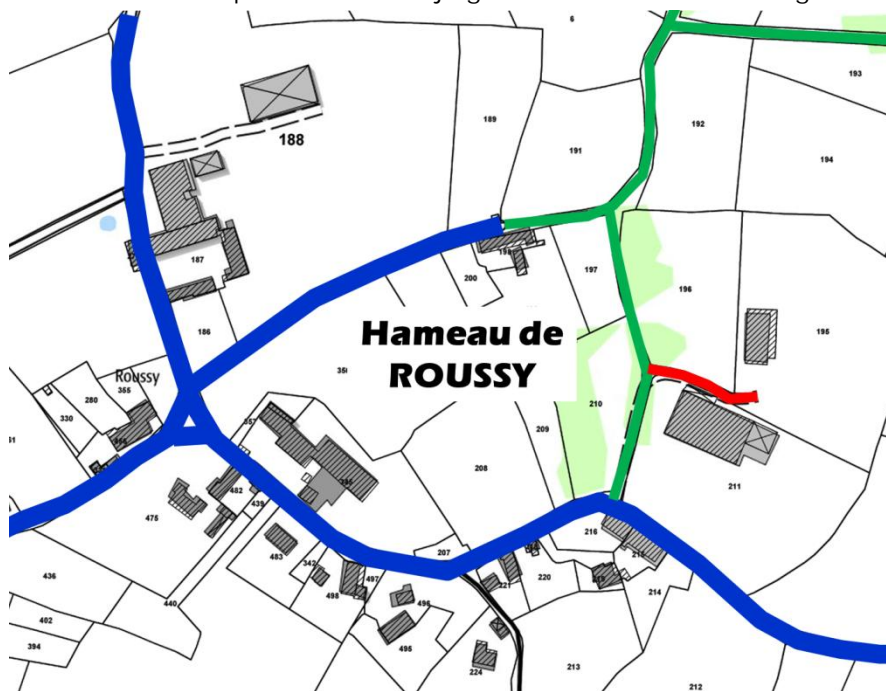
Le CM après en avoir délibéré, confirme son accord avec la position et décision prise par le Maire

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M06-12-DELIB-03	11	0	0	Adoptée

### 4-Prochaine Ouverture Enquête Publique pour aliénation chemin communal à Roussy

Le Maire informe qu'il a sollicité Mr Dominique NUGUE, Maire d'Hautefond, qui a accepté, pour agir en tant que Commissaire Enquêteur de la Commune de Lugny-les-Charolles pour toute enquête publique que la Municipalité aurait besoin d'ouvrir pour un sujet donné.

Le Maire informe qu'il a reçu une demande de Mr Pierre SARRY de Roussy qui souhaiterait pourvoir aliéner une partie de chemin communal à sa propriété (en rouge). Cette branche de chemin communal est depuis toujours « enfermé » dans la zone de travail de la ferme et constitue une partie de la cour joignant les deux bâtiments agricoles.



La demande de Mr SARRY se limite à la branche (rouge) perpendiculaire au chemin communal joignant la route de Maringues au Chemin du Buisson de la Vigne à Roussy (vert)

Le Maire ne s'oppose pas à la vente pour aliénation de cette branche de chemin communal et demande une délibération du CM pour autoriser l'ouverture d'une enquête publique préalable à la vente.

L'enquête publique devrait s'ouvrir après les congés d'Eté, au début du mois de Septembre pour 15 jours.

On n'en fixera les dates exactes lors du prochain CM du 10 Juillet 2015, en accord avec Mr Dominique NUGUE.

Le prix de vente sera fixé après arpentage, déclenché après clôture de l'enquête publique.

Le CM après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M06-12-DELIB-04	11	0	0	Adoptée

### 5- Demande Subvention sur Fonds non affectés pour achat fauteuil handicapé

Le Maire informe qu'il a souhaité recevoir en Mairie Mr et Mme GERMAIN d'Orcilly, accompagné de leur fils Yoann pour évoquer l'éventualité et d'étudier la forme d'une participation de la communauté de Lugny dans le financement du nouveau fauteuil roulant dont doit se rééquiper Yoann, compte tenu de sa croissance actuelle.

Le Maire propose de verser 100 € au Compte annexe CCAS et de demander au CCAS dans sa prochaine réunion de Juillet d'étudier une proposition de versement direct d'un même montant (ou d'un montant supérieur) à la famille Germain pour matérialiser le soutien de la Communauté de Lugny au projet de rééquipement de fauteuil pour Yoann.

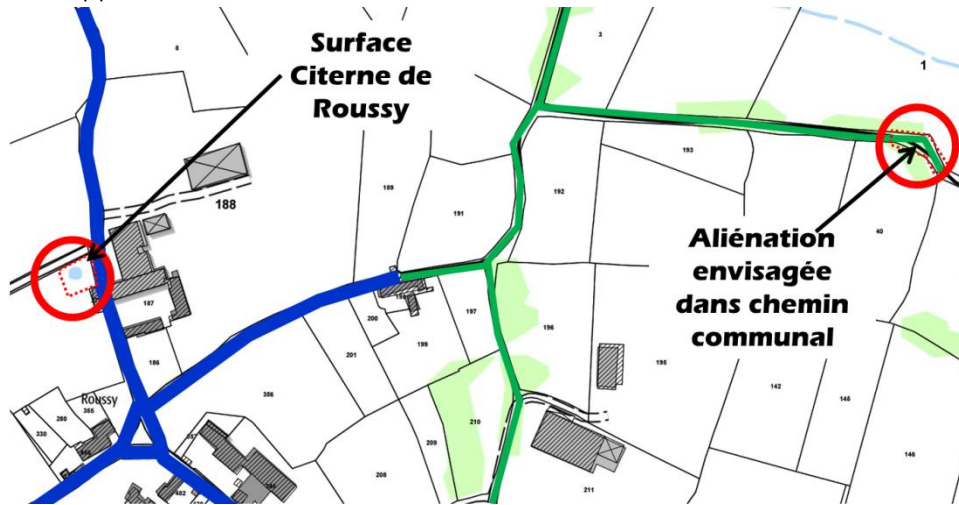
Le CM après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2015-M06-12-DELIB-05	11	0	0	Adoptée

## 6- Régularisation parcellaire lié à la construction de la citerne incendie de Roussy

Le Maire informe le CM sur le sujet en instance depuis des dizaines d'années, au sujet de la citerne incendie de Roussy, construite entre 1960 et 1962, sur la propriété DE CASTRIES, en face la Ferme RAVAUD, et qui n'a jamais fait l'objet d'un échange en bonne et due forme de parcellaire avec la Commune de Lugny-les-Charolles.

Pour l'heure la citerne communale est cadastralement incluse dans la parcelle B279 appartenant aux DE CASTRIES. Il faudra donc faire le nécessaire pour arpenter la surface d'emprise de la citerne dans la parcelle B279, créer une parcelle communale à numéroter, et proposer une surface équivalente dans le chemin communal desservant « La Préale » pour l'aliéner à la parcelle B001 appartenant aux DE CASTRIES.



## 7/ Etude et Choix des devis Toiture Ecole

Le Maire rappelle le montant des devis reçus pour la réfection de la demi-toiture du bâtiment de l'Ecole et zinguerie percée (face avant exposition SUD).

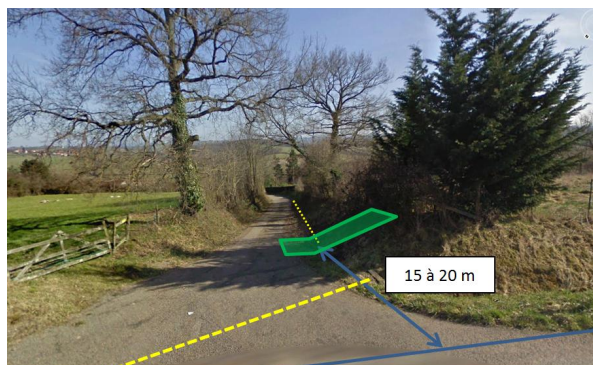
Les Devis LABARGE et EMORINE sont disponibles, mais le devis PALLOT n'est pas encore parvenu en mairie.

Le CM décide d'attendre la réception du 3<sup>ième</sup> devis et de ne décider qu'à l'occasion du CM du 10 Juillet prochain.

## 8/ Autorisation de Voirie Communale requise par Mr Labaune

Le Maire informe qu'il a étudié et rédigé une autorisation de voirie Communale à la demande de Monsieur Gérard LABAUNE, qui souhaitait pouvoir être autorisé à aménager une sortie de sa parcelle C841, sise au Bas d'Orcilly, où il construit actuellement une maison, sur la petite route dite « des Cailles ».

La sortie devra être aménagée au-delà du début du busage actuel du caniveau, c'est-à-dire entre 15 à 20 m en dessous de l'axe de l'accotement de la D10, ce qui permettra de « stocker » dans le chemin communal, un véhicule venant de la D10, tournant en direction du bas d'Orcilly, et qui devrait laisser un véhicule sortir de la propriété LABAUNE, sans gêner le trafic sur la D10.



Monsieur LABAUNE devra par ailleurs respecter le sens de circulation, c'est-à-dire tourner à droite, en sortie de sa propriété en direction du bas d'Orcilly pour ressortir sur la D10 par la route de Lucenay. La Commune devra faire installer au niveau de la sortie créée, un rappel du sens interdit de circulation pour empêcher toute remontée de véhicule vers la D10 par la Route des Cailles.

## 9/ Affectation Budget de Voirie

Le Maire demande à Mr Victor-Emmanuel PACAUD de présenter les résultats de la Commission Voirie.

Mr LATHUILIERE est bien passé pour la ComCom effectué les relevés de souhait de travaux émis par la Commission. Mais les devis ne sont toujours pas arrivés en Mairie.

Les décisions d'affectations de budget de voirie sont donc remises à la prochaine réunion du 10 Juillet du CM.

## 10/ Informations Diverses

Le Maire informe le CM qu'il souhaite proposer au CM de faire voter tous les 3 ans chaque année un tableau de prix de fermage et de vente de parcelles communales et de tenir ses informations à disposition du public et du CM pour être en mesure de répondre facilement et rapidement à toute demande des administrés sur ces sujets.

Le Maire informe qu'il convoque une réunion de la Commission Cimetière pour le LUNDI 22 JUIN à 14h : un point doit être fait sur la tenue du Jardin du Souvenir dans le vieux cimetière, les problèmes de ravinement récurrents dans le nouveau cimetière au niveau de la petite porte latérale ainsi que les salissures apportés par les deux arbres type thuyas situé au bord du cimetière.

Le Maire informe que le topoguide des Ballades Vertes sera disponible début Juillet à la vente pour le prix de 4€ et qu'il a participé personnellement à leur élaboration, notamment à l'intégration sur les dépliants de ballades, de la création de « flash codes » qui, scannés par un téléphone portable, permettent aux marcheurs de suivre les 59 circuits de ballades de la ComCom directement sur une carte IGN ou photo satellite.

Catherine ZAMBELLE est sollicitée pour être la coordinatrice Ballades vertes de la Commune, chargée de veiller au bon état général du circuit balisé sur la commune (notamment au niveau des chemins du Bois de Laye et du Pré Renaud, ainsi que celui de l'Arfeuille à Grazy).

Le Maire informe que Madame De LA GUICHE organise un concert de Musique Classique dans l'Eglise de Lugny le 10 Août prochain et qu'il a validé avec elle les aspects liés aux couvertures assurances de ces spectacles.

Le Maire informe qu'il a procédé à un Parrainage Républicain le 7 juin dernier à la demande de MM Virginie et Mathieu AUBLANC de DENICE(69) pour le petit NOAM, né le 1<sup>er</sup> Avril 2014.

Le Maire informe qu'il a signé le devis GENETIER pour la fourniture d'une table des Conseils, conformément à la décisions prise en CM en cours d'année dernière et reconfirmé en début 2015 lors des discussions budgétaires.

La Secrétaire de Mairie informe le CM, à la demande du Maire, qu'elle a bien effectué le versement des subventions CCAS, Cantine Scolaire et Amicale scolaire votées en début d'année 2015 en CM.

Le Maire informe que l'entreprise DESCOMBES de St-Vincent a produit un devis pour la réfection complète du portillon et du grand portail de la Salle Communale. Le CM décide de demander un devis complémentaire prévoyant la suppression du grand portail par un mur en dur, et le maintien du portail en l'état actuel.

Le Maire signale que Mr VACHON signale un débit internet prohibitif pour un usage normal. Il rappelle que la solution intermédiaire de montée en débit prévue par le Conseil Départemental est en cours de déploiement et qu'elle devrait permettre d'augmenter le niveau de débit Internet des maisons connecté sur la boîte de répartition de Lugny en 2017.

Le Maire informe que l'Entreprise CHAMBREUIL a demandé que soit mis en place durant le mois de Juin, des panneaux de limitation de vitesse sur la Route des Brulés : le trafic dévié par Lugny par les travaux réalisés sur la RCEA durant le mois de juin, entraîne un surcroît de véhicules sur cet axe secondaire et que le comportement en vitesse des véhicules l'empruntant est largement peu adapté au gabarit de la route et à la sécurité dans la traversée de la zone d'activité CHAMBREUIL GENETIER en haut du bourg.

Les panneaux ont été installés par l'employé communal dès le Lundi 08 Juin.

Mr ROCHAY signale que le goudronnage de la D270 entre la Redoute et le Bourg de Lugny entraînera plusieurs balayage de Gravillons et qu'il serait intéressant pour la commune de se positionner auprès des services de la DRI pour récupérer des résidus de gravier. Même chose pour les ballasts lors de la rénovation de la voir ferrée entre Lyon et Paray.

La Commission Voirie a signalé qu'un élagage s'imposait sur les bords du Chemin de Lucenay et que les Propriétaires concernés devront être sollicités pour effectuer leur obligation d'élagage.

La Secrétaire de Mairie signale que l'AG du Comité d'Electrification est prévu le 3 Juillet à 14h30 à Vendenesse-les-Charolles  
Le Maire informe qu'il envisage de convoquer une réunion du CCAS pour le 17 Juillet prochain.

La date du prochain Conseil Municipal (2015-CM06) a donc été fixée au VENDREDI 10 JUILLET 2015 à 20h30, à la Salle des Conseils.

Après épuisement des sujets inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45.